



*District Haute Garonne de Football*  
**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
 DU STATUT DE L'ARBITRAGE**



**Réunion plénière du 24 Juin 2021**  
**Procès-verbal n°2**

**Membres présents :** MM. AGASSE – CALMETTES – JAU – PEDARROS – SAVIGNAC

**Membres excusés :** MM. BOIS – TROGANT – TRUILHE

**Invité :** M. LEDOUX (CTDA)

### 1. INFORMATION GENERALE

Le nouveau Comité Directeur du District, élu le 27/11/20, a procédé à un réajustement de la composition des Commissions. A ce titre, ont été désignés pour constituer la CDSA :

Président : Jean Louis AGASSE

Secrétaire : Hubert CALMETTES

Membres : Patrice BOIS, Alain JAU, Robert PEDARROS, Charles SAVIGNAC, Georges TROGANT, Jean Jacques TRUILHE.

### 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION PLENIERE

Après relecture, aucune modification n'étant proposée, le PV n°1 de la réunion du 25/09/20 est approuvé à l'unanimité.

### 3. MODIFICATION REGLEMENTAIRE

Suite au contexte sanitaire de la saison 2020/2021, le Comité Exécutif (Comex) de la F.F.F., réuni le 6 mai, a pris les dispositions suivantes :

#### 3.1 Situation d'infraction des clubs

*Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors, il sera, malgré tout, considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021.*

*A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.*

#### 3.2 Modification de certaines dates

*Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées :*

*- La date du premier examen de la situation des clubs est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022 ;*

*- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée du 28 février au 30 avril 2022 ;*

*- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.*

#### 4. ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS DE MUTATION

Suite aux demandes de licence pour la saison 2020/2021 des arbitres ci-après, la Commission, après analyse des dossiers, dit :

##### **CARLIER Thomas (2543990318)**

- Arbitre en provenance du District du Var (83),
- Demande de licence pour le club de Labège Inter FC (590591), valant démission de l'Entente Pivotte Serinette Toulon (517390),
- Après lecture du motif de changement de club « changement de région », rattachement au club de Labège Inter FC (590591) à compter du 09/10/20 (Art. 33c, changement de résidence de plus de 50 km »).

##### **FAUCHIER Alexandre (2543120766)**

- Arbitre en provenance du District Drôme Ardèche (07),
- Demande de changement de statut pour devenir indépendant, valant démission du club de l'AS Sud Ardèche (550020),
- En l'absence de motif de changement de statut, classé indépendant à compter du 05/10/20 (Art. 33c, changement de résidence de plus de 50 km).

##### **NEFFATTI Emine (1886530031)**

- Demande de changement de statut pour devenir indépendant, valant démission de l'US Colomiers (554286),
- Après lecture du motif de changement de club : « raisons personnelles », classé indépendant à minima pour les 2 saisons à venir, 2020/2021 et 2021/2022, à compter du 25/09/2020,
- Ne représente plus le club de l'US Colomiers (554286), club qu'il avait déjà quitté une 1ère fois le 04/08/2010.

##### **SAID Abdillah (2547968059)**

- Arbitre en provenance du District de Provence (13),
- Demande de licence pour le club de Labège Inter FC (590591), valant démission de l'Athlético Marseille (520230),
- Après lecture du motif de changement de club « études », rattachement au club de Labège Inter FC (590591) à compter du 11/10/20 (Art. 33c, changement de résidence de plus de 50 km).

##### **Note CDSA :**

Les dossiers des arbitres ayant demandé le rattachement à un club de Ligue seront étudiés par la CRSA (voir PV sur le site de la Ligue d'Occitanie).

#### 5. LISTES DES NOUVEAUX ARBITRES STAGIAIRES REPRESENTANT UN CLUB POUR LA SAISON 2020/2021

La Commission valide les listes suivantes :

##### **Arbitres reçus aux examens de mars et août 2020 (28 arbitres) :**

Nom	Prénom	Club représenté
AMRI	MAJED	JS Pradettes
ATCHANHOUIN	JORYS	Canal Nord
AUDOUY	JEANNE	Toulouse UJS 31
AUSSEL	KEVIN	Rangueil FC
BELKHIRA	NABIL	Tournefeuille
BLANCHARD	GABRIEL	Aussonne

BOIRIN	YANN	Grenade
BONNET	CORENTIN	Lagardelle Miremont
BOUCQ	FLORIAN	Roques Confluent LSP
CHARRABI	CAMELIA	Juventus Papus
CHOUGRANI	YOUSSEF	<b>(a)</b>
CONSTANTIN	CHARLENE	<b>(a)</b>
DUARTE GONCALVES	TONY	Launaguet
DUBERTRAND	JULIEN	Pyr. Sud Comminges
ECLANCHER	SOFIANE	Colomiers
FABRE	DAVY	Quint Fonsegrives
GASTON	BAPTISTE	Seysses Frouzins
HADOUI	IKRAME	Bagatelle
MENET	ULYSSE	Saint Orens
RAMOS CARDOSO	IARA	Fontenilles
RAMOS CARDOSO	LARA	Fontenilles
RAYE	AUDELYNE	C.O. Coteaux
RENAULT	HUGO	Cornebarrieu
REYNE	THIMOTHEE	Bérat
ROUIFI LAMTOUNI	ISLAM	L'Union Saint Jean
SADNI	NOUHAILA	Bagatelle
SBAI	AIMANE	Juventus Papus
SOURMAIL	OWEN	<b>(a)</b>

**Arbitres reçus à l'examen de septembre 2020 (24 arbitres) :**

Nom	Prénom	Club représenté
ABDOULFATAHOU	AMIR	Nailloux
ABOU ZEIR	YOUSSEF	Confluent LSP
AMRI	SOLIMAN	Villeneuve
AUBE	DAMIEN	Saint Orens
BANGOURA	ABOUBACAR	Toulouse US
BONZOM VALAT	LEO	Lauragais
CASTEX	THIBAU	Fontenilles
DEMESY	ARMAND	Saint Araille
DUCHAMPLECHEVAL	SAMMY	Saint Araille
FOFANA	CHEICKNA	Rangueil FC
FONO SOB	GAEL AGENOR	Cugnaux
FRANCO	JULIEN	Hersoise
GALLET	EMILIE	Labege Inter FC
HAMIDALLAH	YOUNESS	Juventus Papus
JABBARI	MOHAMMED	Toulouse Mirail
KOITA	FOUSSEYNI	JET
LARCHER	PAUL	TOAC
LOUIS	KEVIN	Blagnac
MAAZOUL	ABDELAZIZ	<b>(a)</b>
MAKHTOUR	BELKACEM	Cornebarrieu
MOUSSA	ILIES	ASPTT Grand Tlse
NOVIELLO	NINO	TOAC
ROBA	GAETAN	Baziège
TANDIAN	FODE	<b>(a)</b>

**Arbitres reçus à l'examen d'octobre 2020 (11 arbitres) :**

Nom	Prénom	Club représenté
BEUSOR	ANAIA	Ent. Canton Aurignac
CAVE	DEWIC	Pyr. Sud Comminges
CHAUVEAU	FLORIAN	Carbonne
CHELLE	JEREMY	Franquevielle
DA SILVA	MATHIAS	FC Savès 31
FERRER	VALENTIN	Montespan Figarol
KAIDOUCHI	SOFIAN	Pointis Inard
MOLA	ALEXIS	Estadens
MOUSSAOUI	ABDEL MALIK	Boulogne Péguilhan
PEIRO	OLIVIER	Montmaurin
ZEGRAR	IKRAM	Boulogne Péguilhan

**Arbitres reçus à l'examen de décembre 2020 (28 arbitres) :**

Nom	Prénom	Club représenté
ABADIE	EDEN	Pin Justaret Vilatte
BAPTISTE	ILONA	Castanet
BARBEAU	ANNE LISE	JET
BENDERDOUCHE	SOULEF	Portet
BERNABEU	ANAIS	Canal Nord
BICHARA	MATHIS	Montastruc
BOUZIDI	INES	TF Compans
D'HERS	LOUISON	Roquettes
DAIGNY PRADALIER	VINCENT	TOAC
DE MAURY	FREDERIC	Mondonville
DE OLIVEIRA ARANHOL	JOAO VITOR	FC Savès 31
DERBALI	FAHMI	Toul. Métropole Futsal
GARCIA	PATRICK	L'Union Saint Jean
HAMOUDI FREYDIER	ANNE SOPHIE	TAC
ICARD	ADRIEN	Fonsorbes
KOPEK	FELICIA	Cugnaux
LAKHRIREZ	YOUSSEF	Lèguevin
LAPERRUQUE	MANON	Saint Simon
MALZAC	MATHIS	Muret RC
MIRROUCHE	RAYAN	Tournefeuille
ONNO	FANNY	Colomiers
ORLIAC	YANN	Gratentour
RODY	DONOVAN	Castelmaurou Verfeil
SARDI	HAMZA	Toulouse Métropole
SARDI	MOHAMED	Toulouse Métropole
SEKKA	INSAF	Castanet
SINTES	JEROME	Cornebarrieu
YANALLAH	BILEL	Longages

**(a)** : Pas de licence demandée à la date du 30 juin. Ne pourra couvrir de club pour la saison 2020/2021.

## 6. LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 30 JUIN 2021 (Articles 41 – 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage)

La situation de tous les clubs de **Ligue** et de **District** a été réexaminée au 30 Juin 2021 et prend en compte les directives du Comité Exécutif (Comex) de la F.F.F. exposées au paragraphe 3.1.

### 6.1 Clubs de Ligue

La liste des clubs de **Ligue** en infraction est transmise à la Ligue pour validation :

#### Clubs libres :

JS TOULOUSE PRADETTES (547206)

#### Clubs Foot Entreprise (R1) :

C.I.C - COURTAGE FC (654280)

FREESCALE (603635)

INTERNAT TOULOUSE (654202)

LATECOERE (611684)

#### Clubs Futsal (R1) :

CAYUN FUTSAL (853403)

TOULOUSE LALANDE FUTSAL (853618)

VILLENEUVE FUTSAL CLUB (581000)

### 6.2 Clubs de District

La commission valide la liste des clubs de **District** en infraction et informe ces clubs que les amendes financières sont applicables immédiatement et les sanctions sportives le seront au cours de la saison 2021/2022 :

**Clubs en 1ère Année d'infraction – 2 mutés en moins saison 2021/2022 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende → 60 €**

#### Clubs libres :

FRONTON (541489)

LABARTHE DE RIVIERE (520886)

LUSSAN ADEILHAC (518614)

TAOUPATS DAUX (524082)

VALENTINE (532053)

VILLENEUVE DE RIVIERE (522820)

**Clubs en 2ème Année d'infraction – 4 mutés en moins saison 2021/2022 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende → 120 €**

#### Clubs libres :

LARBOUST (541326)

SAINTE FOY DE PEYROLIERES (548488)

SALEICH (581282)

SEILH (515768)

**Clubs en 3ème Année d'infraction – Pas de muté autorisé saison 2021/2022 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende → 180 €**

#### Clubs libres :

ST MARCET ST IGNAN (550914)

**Clubs en 4ème Année d'infraction ou plus – Pas de muté autorisé saison 2021/2022 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende → 240 €**

Clubs libres :

Néant

### 7. CLUBS BENEFICIANT DE MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) POUR LA SAISON 2021/2022

Suite au contexte sanitaire de la saison 2020/2021, le Comité Exécutif (Comex) de la F.F.F. a préconisé que la désignation des clubs bénéficiaires reprenne la situation dans laquelle les clubs se trouvaient à l'issue de la saison 2019/2020. La commission a ainsi validé la liste des clubs de **Ligue** et de **District** déjà bénéficiaires de mutés supplémentaires la saison passée.

Le ou les mutés supplémentaires seront donc utilisables, pour toute la saison 2021/2022, dans la ou les équipes déclarée(s) au District par le club avant le début des compétitions.

La CDSA demande aux clubs de lui communiquer l'équipe ou les équipes concernée(s) dans les meilleurs délais et cela avant le **31 Juillet 2021**. Le message devra être transmis à :

[secretariat@haute-garonne.fff.fr](mailto:secretariat@haute-garonne.fff.fr)

**En l'absence de réponse à cette date, le club perdra le bénéfice du ou des mutés supplémentaires.**

#### 7.1 Clubs de Ligue

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau	Nb de Mutés en + retenu
AUSSONNE	522125	Ligue	2
BALMA	517037	Ligue	1
BAZIEGE	505933	Ligue	1
CASTANET	510389	Ligue	2
CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	520607	Ligue	2
COLOMIERS	554286	Ligue	2
COMMINGES ST GAUDENS 2014	590251	Ligue	1
CUGNAUX	505935	Ligue	1
EAUNES LABARTHE FC	547304	Ligue	2
L'UNION SAINT JEAN FC	582636	Ligue	2
MURET A.S.	505904	Ligue	2
PLAISANCE	518612	Ligue	2
PORTET CARREFOUR RECEB.	508645	Ligue	2
POUVOURVILLE	512971	Ligue	2
RANGUEIL FC	537945	Ligue	1
SAINT ALBAN AUCAMVILLE	563648	Ligue	2
SAINT SIMON	506204	Ligue	1
SEYSSES FROUZINS	580593	Ligue	2

#### 7.2 Clubs de District

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau	Nb de Mutés en + retenu
------------	---------------	--------	-------------------------

ASPTT GRAND TOULOUSE	510380	District	1
AUTERIVE	522124	District	1
CANAL NORD	582601	District	1
ROQUES CONFLUENT LSP	580684	District	1
CORNEBARRIEU	525718	District	1
ESCALQUENS	550350	District	1
FONTENILLES	535409	District	1
GAILLAC TOULZA	522806	District	1
LABEGE INTER FC	590591	District	1
JET	527639	District	1
TOAC	505890	District	1

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de **sept (7) jours**, devant la Commission d'Appel du District de Football de la Haute Garonne, dans les conditions de forme et de délai prévues par les Articles 188, 189 et 190 des RG de la FFF.*

**Le Secrétaire de la Commission**  
Hubert CALMETTES

**Le Président de la Commission**  
Jean Louis AGASSE

.